



**BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 25 novembre 2019**

# SOMMAIRE

-Sortie de l'actif – Biens à retirer de l'actif .....	p. 3
-Proposition de l'arrêt de l'utilisation des sirènes .....	p. 7

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle Atrium de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 25 novembre 2019 à 15H30 sous la présidence de monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 22 octobre 2019

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 3

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0

Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

<b>Délibération N° 2019-4-A</b> <b>SORTIE DE L'ACTIF – BIENS A RETIRER DE L'ACTIF</b>
--

Ont pris part au vote : M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre ALLARD.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 3

- Contre : 0

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération N°2017-4-3 relative aux délégations accordées au Bureau,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant le renouvellement de l'actif,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

De retirer de l'actif les biens énumérés ci-après selon le type de sortie indiqué :

immat ou n° série	année d'achat	imputation	n°inventaire	type sortie	valeur initiale	durée d'amort.	VNC 31/12/19
1 800 antivirus FOREFRONT SECURITY FOR EXCHANGE	2012	2051	20120020	réforme (destruction)	1 469,88 €	1	€
achat 5 licences Windows Server RDS licence	2013	2051	20130031	réforme (destruction)	520,26 €	1	€
4 MISES A JOUR VEEAM	2014	2051	20140011	réforme (destruction)	1 334,40 €	1	€
15 LICENCES ANNUELLES F-SECURE EMAIL	2014	2051	20140014	réforme (destruction)	162,18 €	1	€
177 LICENCES F SECURE SECURITY	2015	2051	20150137	réforme (destruction)	1 863,54 €	4	€
160+2 LICENCES F-SECURE 2014	2015	2051	20150182	réforme (destruction)	1 686,26 €	4	€
LICENCE ACROBAT PRO DC	2018	2051	20180078	réforme (destruction)	109,37 €	1	€
frais de port	2011	2158	20110248	réforme (destruction)	54,90 €	1	€
frais de port	2011	2158	20110255	réforme (destruction)	29,91 €	1	€
PARUTION MARCHÉ HABILLEMENT CORPS SPP	2002	2188	20020620	réforme (destruction)	153,60 €	1	€
MARCHÉ MATERIEL INFORMATIQUE	2005	21531	20050017	réforme (destruction)	369,57 €	20	€
PARUTION MARCHÉ	2008	21531	20080001	réforme (destruction)	1 817,92 €	10	€
PARUTION MARCHÉ RESEAU HAUT DEBIT VOIX	2003	21532	20030037	réforme (destruction)	147,46 €	10	€
MARCHÉ RECEPTEURS APPELS SELECTIFS	2013	21532	20130312	réforme (destruction)	215,28 €	1	€
PARUTION MARCHÉ VEHICULES	2003	21561	20030070	réforme (destruction)	307,20 €	20	€
PARUTION MARCHÉ VEHICULES	2003	21561	20030074	réforme (destruction)	244,30 €	20	€
PARUTION MARCHÉ VEHICULES	2003	21561	20030075	réforme (destruction)	305,37 €	20	€
20 DETECTEURS DE CO JETABLES	2010	21562	20100088	réforme (destruction)	2 033,20 €	1	€
PARUTION MARCHÉ SYSTEME DOSAGE FPT	2011	21562	20110093	réforme (destruction)	70,00 €	1	€
PARUTION MARCHÉ FOURNITURE MATERIEL DESINCARCERATION	2011	21562	20110094	réforme (destruction)	70,00 €	1	€
PARUTION MARCHÉ INSTALLATION SYSTEME DOSAGE	2011	21562	20110095	réforme (destruction)	70,00 €	1	€
MARCHÉ FOURNITURE MATERIEL DESINCARCERATION	2011	21562	20110096	réforme (destruction)	70,00 €	1	€
PARUTION MARCHÉ LOGICIEL MEDICAL	2011	21562	20110097	réforme (destruction)	90,00 €	1	€
30 DETECTEURS DE CO JETABLES	2011	21562	20110121	réforme (destruction)	2 846,48 €	1	€
19 DETECTEURS DE CO JETABLE	2012	21562	20120144	réforme (destruction)	2 704,16 €	1	€
PARUTION MARCHÉ INVESTISSEMENT PLONGEURS 2012	2012	21562	20120164	réforme (destruction)	209,60 €	1	€
PARUTION MARCHÉ HABILLEMENT	2005	21568	20050157	réforme (destruction)	350,78 €	10	€
PARUTION MARCHÉ HABILLEMENT 2006	2006	21568	20060182	réforme (destruction)	294,84 €	7	€
PARUTION MARCHÉ HABILLEMENT 2006	2006	21568	20060183	réforme (destruction)	194,56 €	7	€
PARUTION MARCHÉ ACQUISITION DSA	2011	21578	20110218	réforme (destruction)	70,00 €	1	€
PARUTION MARCHÉ BATIMENT COUZEIX	2011	217312	20110018	réforme (destruction)	167,39 €	1	€
PARUTION MARCHÉ CS SAINT JUNIEN	2016	217312	20160224	réforme (destruction)	681,47 €	1	€
SUBVENTION CG CS CHALUS	2009	1313	20090354	réforme (amortissement fini)	100 000,00 €	5	€
subvention reseau chu	2009	1318	20090356	réforme (amortissement fini)	81 717,67 €	10	€
5 photocopieurs Konica Minolta Bizhub C454e	2014	2183	20140169	réforme (destruction)	23 760,00 €	5	€
1 photocopieur Konica Minolta Bizhub _C224	2013	2183	20130220	réforme (destruction)	4 744,53 €	5	€
1 photocopieur xerox colorcube	2013	2183	20130229	réforme (destruction)	12 725,44 €	5	€

immat ou n° série	année d'achat	imputation	n°inventaire	type sortie	valeur initiale	durée d'amort.	VNC 31/12/19
4 switch Catalyst 2960 24 ports 4 T/SFP	2012	21538	20120068	réforme (destruction)	8 872,02 €	3	€
1 firewall parefeu	2013	21538	20130065	réforme (destruction)	10 858,31 €	5	€
2 routeurs-Catalyst 3750 cisco	2013	21538	20130068	réforme (destruction)	7 075,82 €	3	€
1 PRA réseau	2013	21538	20130070	réforme (destruction)	10 326,72 €	4	€
1 station hp	2012	2183	20120043	réforme (destruction)	654,21 €	4	€
1 station hp	2012	2183	20120044	réforme (destruction)	654,21 €	4	€
1 station hp	2012	2183	20120045	réforme (destruction)	654,21 €	4	€
1 écran plat 19 pouces	2012	2183	20120046	réforme (destruction)	165,95 €	4	€
1 écran plat 19 pouces	2012	2183	20120047	réforme (destruction)	165,95 €	4	€
1 écran plat 19 pouces	2012	2183	20120048	réforme (destruction)	165,96 €	4	€
4 upgrade vspere et nas	2011	21538	20110050	réforme (destruction)	11 740,12 €	4	€
1 LECTEUR CODE BARRES	2011	21538	20110056	réforme (destruction)	276,28 €	4	€
1 serveur vmware	2010	2183	20100258	réforme (destruction)	1 937,52 €	4	€
1 tablette pc cartographie	2011	2183	20110268	réforme (destruction)	3 998,05 €	4	€
1 VMWARE VSPHERE 4	2011	2183	20110269	réforme (destruction)	4 900,02 €	4	€
1 Baie de Stockage ISCI	2011	2183	20110270	réforme (destruction)	25 639,75 €	4	€
1 Poweredge R610	2011	2183	20110271	réforme (destruction)	5 885,41 €	4	€
1 imprimante HP ColorLaserjet CP 5525DN avec exten	2011	2183	20110272	réforme (destruction)	3 164,74 €	4	€
1 appareil de sauvegarde Qnap TS-809U-RP	2011	2183	20110273	réforme (destruction)	2 670,67 €	4	€
1 imprimante formation HP COLOR LASERJET CP 5225n	2011	2183	20110274	réforme (destruction)	1 668,42 €	4	€
2 HP LASERJET P2055DN avec extension de garantie	2011	2183	20110277	réforme (destruction)	758,16 €	4	€
1 vidéoprojecteur GTSE Epson EB-X9	2011	2183	20110279	réforme (destruction)	464,05 €	4	€
1 Baie HP P4500 14.4Tb	2011	2183	20110282	réforme (destruction)	24 074,28 €	4	€
4 ECRANS LCD HP LE1901w	2012	2183	20120268	réforme (destruction)	631,49 €	4	€
1 Serveur HP Proliant DL380G7	2012	2183	20120275	réforme (destruction)	4 923,08 €	4	€
1 IMPRIMANTE HP Officejet Pro 8100 AVEC EXTENSION	2012	2183	20120276	réforme (destruction)	272,09 €	4	€
1 IMPRIMANTE HP Color LaserJet Entreprise AVEC EXT	2012	2183	20120277	réforme (destruction)	3 145,48 €	4	€
2 portables Leno	2013	2183	20130222	réforme (destruction)	1 400,61 €	4	€
1 vidéoprojecteur	2013	2183	20130223	réforme (destruction)	922,91 €	4	€
1 imprimante EPSON WorkForce WF-7015	2013	2183	20130224	réforme (destruction)	257,02 €	4	€
5 vidéoprojecteurs	2013	2183	20130225	réforme (destruction)	4 614,53 €	4	€
2 PC administratif Lenovo Tour i3 4/500	2013	2183	20130226	réforme (destruction)	1 138,59 €	4	€
2 baies disques hp	2014	2183	20140173	réforme (destruction)	26 448,00 €	4	€
cs bessines travaux désamiantage	2017	2031	20170115	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	324.00 €	0	- €
cs bessines travaux désamiantage	2018	2031	20180019	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	648.00€	0	- €
Publicité cœur de réseau	2017	2033	20170063	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	1080.00 €	0	- €

immat ou n° série	année d'achat	imputation	n° inventaire	type sortie	valeur initiale	durée d'amort.	VNC 31/12/19
Publicité achat onduleur	2017	2033	20170110	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	108.00 €	0	- €
publicité avis attribution onduleur	2018	2033	2018022	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	108.00 €	0	- €
publicité avis attribution cœur de réseau	2018	2033	20180027	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	540.00 €	0	- €
publicité solution stockage	2018	2033	20180144	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	864.00 €	0	- €
publicité avis attribution solution de stockage	2019	2033	20190053	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	324.00 €	0	- €
Mission maîtrise d'œuvre chaudière cs magnac	2019	2031	20190087	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	7 248.00 €	0	- €
Mission maîtrise d'œuvre chaudière cs magnac	2019	2031	20190103	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	4 140.00 €	0	- €
publicité remplacement chaudière cs magnac	2019	2033	20190067	réforme (destruction) suite virement mandat- opération patrimoniale	108.00 €	0	- €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

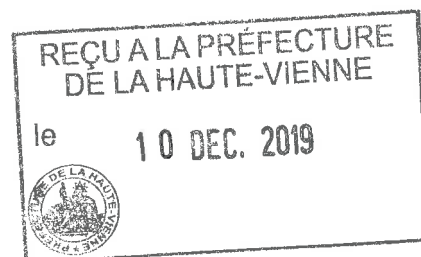
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

*Jean-Claude LEBLOIS*  
Jean-Claude LEBLOIS



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle Atrium de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 25 novembre 2019 à 15H30 sous la présidence de monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 22 octobre 2019  
Membres en exercice : 5  
Membres présents avec voix délibérative : 3  
Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0  
Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

<b>Délibération N° 2019-4-B</b> <b>PROPOSITION D'ARRÊT DE L'UTILISATION DES SIRENES</b>
--

**Ont pris part au vote** : M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Pierre ALLARD.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 3
- Contre : 0

Le SDIS n'a plus l'utilité d'avoir recours à l'utilisation des sirènes pour l'alerte des Sapeurs-Pompiers : En effet, le moyen de déclenchement des Sapeurs-Pompiers a considérablement évolué, en passant d'un mode de déclenchement généralisé (utilisation des sirènes pour effectuer un appel général), à la Gestion Individualisée de l'Alerte (GIA).

**A- Historique d'utilisation des sirènes**

- Jusqu'en 1997, les sirènes des communes étaient le moyen de déclenchement principal des Sapeurs Pompiers dans les secteurs ruraux de notre Département.
- Au début des années 2000, la mise en place de consoles informatique d'alerte dans chaque Centre de Secours ainsi que la dotation de récepteurs individuels (bip) entraînent l'arrêt du déclenchement par sirènes. (sauf quelques cas marginaux ou les sirènes subsistent en doublon des bips).
- En 2005, la mise en service de connexions internet et de réseau VPN (Réseau privé virtuel) fiabilisent d'avantage les liens entre le CTA et les CS. Les consoles d'alertes évoluent également et deviennent autonomes en énergie.
- En 2010, le déploiement du réseau radio Antares renforce la sécurisation de la transmission de l'alerte. Il est désormais le vecteur d'alerte le plus fiable et le plus sécurisé.
- Depuis 2014, le déclenchement des secours par utilisation des sirènes, en mode ultime secours (dernier vecteur, en mode dégradé), n'est plus utilisé avec la généralisation de la GIA (Gestion Individuelle d'Alerte) qui alerte les SP disponibles en temps réel.  
La généralisation de la téléphonie mobile pour contacter les SP et aussi à prendre en considération (même à titre accessoire) dans la transmission de l'alerte.

## B- Raisons qui poussent à abandonner l'utilisation des sirènes

- Les services techniques recensent de plus en plus de pannes sur ces équipements liées notamment aux moteurs et aux transmetteurs.

Leur remise en état demande un investissement important tant sur le plan financier que sur le plan humain. Leur technologie et implantation en hauteur demandent en effet des moyens et des compétences spécifiques souvent associé à des coûts importants notamment lorsqu'il doit être fait appel à des sociétés spécialisées.

- Dans l'ordre d'utilisation des moyens de déclenchement des secours, les sirènes sont actuellement en 4ème position après :

- 1-TCP/IP (Internet)
- 2-ANTARES (Transmission radio)
- 3-RTC (Réseau téléphonique commuté)

- Enfin, l'utilisation des sirènes dépend techniquement de l'intégrité du réseau téléphonique RTC de France Télécom.

En conclusion, l'obsolescence de ce moyen d'alerte est avérée, et le SDIS, pour ces missions propres, n'a aucune raison objective de maintenir ce type d'équipement en fonctionnement.

A titre d'information, il est à noter que certaines sirènes implantées sur le département font partie du Réseau National d'Alerte qui ne relève pas de la compétence du SDIS mais de l'état.

Dans ce contexte, le SDIS a pris soin d'interroger la DGSCGC par courrier en date du 8 juin 2018, et dans sa réponse en date du 20 juin 2018 N°2018-345, cette dernière mentionne que les sirènes appartenant au SDIS et aux communes restent sous leur entière et unique responsabilité. Il est par conséquent loisible de mettre fin à leur exploitation, sachant qu'il plus est que **l'utilisation du signal d'alerte à d'autres fins que celles visant à prévenir la population d'un péril imminent est à proscrire.**

Toutefois, les maires propriétaires des sirènes (voir tableau en annexe) peuvent continuer à les maintenir en activité s'ils jugent nécessaire de prévenir d'un évènement particulier pouvant mettre en danger les biens et les personnes. Elles seront déclenchées par leurs propres moyens en cas de nécessité, notamment dans le cadre d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé de cesser d'utiliser les sirènes comme dispositif de transmission** par le SDIS, et de céder à titre gratuit, les sirènes pour les communes qui souhaiteraient en garder l'usage.

Les communes concernées devront s'engager à effectuer les travaux nécessaires afin d'en assurer leur maintenance et remise en état le cas échéant, et devront se conformer à la réglementation en vigueur concernant leur utilisation.



**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant l'obsolescence de ce moyen d'alerte que sont les sirènes et l'absence d'utilité pour le SDIS, pour ces missions propres, à maintenir ce type d'équipement en fonctionnement,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De cesser d'utiliser les sirènes comme dispositif de transmission par le SDIS, et de céder à titre gratuit, les sirènes pour les communes qui souhaiteraient en garder l'usage.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

**- 6 DEC. 2019**



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
Jean-Claude LEBLOIS

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA HAUTE-VIENNE

le

10 DEC. 2019

